



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

**Société Marseillaise du Tunnel
Prado-Carénage S.A.**

**Rapport du commissaire
aux comptes sur
l'information financière
semestrielle 2016**

Période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016
Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A.
3, Avenue Arthur Scott - CS 70157 - 13395 Marseille
Cedex 10

Ce rapport contient 26 pages
Référence : LH-163-006



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A.

Siège social : 3, Avenue Arthur Scott - CS 70157 - 13395 Marseille Cedex 10
Capital social : €. 17.804.375

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016

Période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Marseille, le 27 juillet 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Loïc Herrmann
Associé

SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

**Société Anonyme
3, avenue Arthur Scott
13010 Marseille
RCS Marseille B 334 173 879**

Comptes intermédiaires

Période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016

Sommaire

Bilan

- Actif.....	3
- Passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Tableau des flux de trésorerie	6
Annexe.....	7

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Bilan actif

(En euros)

	<u>30 juin 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>30 juin 2015</u>
Immobilisations incorporelles nettes (note 2)	740 815	899 075	986 962
Immobilisations corporelles			
- Valeurs brutes (note 3)	196 232 624	194 579 665	194 006 115
- Amortissements (note 3)	<u>(139 811 865)</u>	<u>(135 669 615)</u>	<u>(132 071 095)</u>
- Montants nets	<u>56 420 759</u>	<u>58 910 049</u>	<u>61 935 020</u>
Immobilisations incorporelles & corporelles mises en concession	<u>57 161 573</u>	<u>59 809 124</u>	<u>62 921 982</u>
Stocks nets (note 4)	94 498	99 576	110 897
Créances clients et comptes rattachés nets	439 367	334 726	564 515
Autres créances nettes	1 103 132	578 779	1 278 078
Disponibilités (note 5)	24 877 182	30 137 450	21 209 365
Charges à étaler (note 6)	248 238	300 215	368 074
Charges constatées d'avance (note 7)	<u>278 180</u>	<u>336 440</u>	<u>339 860</u>
Total de l'actif circulant (note 14)	<u>27 040 597</u>	<u>31 787 186</u>	<u>23 870 790</u>
Total de l'actif	<u>84 202 171</u>	<u>91 596 310</u>	<u>86 792 771</u>

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Bilan passif

(En euros)

	<u>30 juin 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>30 juin 2015</u>
Capital	17 804 375	17 804 375	17 804 375
Primes d'émission et de conversion	10 682 630	10 682 630	10 682 630
Réserve légale	1 780 438	1 780 438	1 780 438
Autres réserves	100 000	100 000	100 000
Report à nouveau	14 294 458	11 473 466	11 473 466
Résultat net	<u>7 291 392</u>	<u>13 912 242</u>	<u>6 957 644</u>
Capitaux propres (note 8)	<u>51 953 292</u>	<u>55 753 150</u>	<u>48 798 552</u>
Provisions pour charges (note 9)	<u>2 281 391</u>	<u>2 402 261</u>	<u>3 618 868</u>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (note 10)	22 650 775	25 306 848	27 966 278
Avances reçues des clients	1 139 360	1 123 299	1 088 689
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	440 883	810 214	557 792
Dettes fiscales et sociales (note 11)	2 742 036	4 047 897	3 279 207
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 959 958	1 326 450	452 180
Autres dettes (note 12)	982 809	790 948	971 753
Produits constatés d'avance (note 13)	<u>51 668</u>	<u>35 243</u>	<u>59 453</u>
Total des dettes (note 14)	<u>29 967 488</u>	<u>33 440 899</u>	<u>34 375 352</u>
Total du passif	<u>84 202 171</u>	<u>91 596 310</u>	<u>86 792 771</u>

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Compte de résultat

(En euros)

	<u>30 juin 2016</u> (6 mois)	<u>31 décembre 2015</u> (12 mois)	<u>30 juin 2015</u> (6 mois)
Recettes de péages	20 189 457	39 742 803	19 775 976
Prestations annexes	<u>466 368</u>	<u>978 093</u>	<u>725 087</u>
Chiffre d'affaires (note 15)	20 655 825	40 720 896	20 501 063
Autres achats et charges externes	(1 695 410)	(4 683 916)	(1 602 676)
Impôts, taxes et versements assimilés	(457 639)	(907 809)	(488 229)
Salaires et traitements	(1 518 798)	(3 053 433)	(1 493 423)
Charges sociales	(736 026)	(1 388 173)	(777 996)
Dotations aux amortissements de caducité	(3 817 479)	(7 491 298)	(3 725 560)
Dotations aux amortissements techniques	(612 877)	(1 175 393)	(551 721)
Dotations aux provisions et reprises, nettes	241 993	903 026	(200 241)
Autres produits et charges, nets (note 16)	<u>(50 693)</u>	<u>(151 824)</u>	<u>(60 422)</u>
Charges d'exploitation	<u>(8 646 929)</u>	<u>(17 948 819)</u>	<u>(8 900 269)</u>
Résultat d'exploitation	<u>12 008 895</u>	<u>22 772 076</u>	<u>11 600 794</u>
Produits financiers	11 802	57 322	35 602
Intérêts et charges assimilées	<u>(164 009)</u>	<u>(655 934)</u>	<u>(467 795)</u>
Résultat financier (note 17)	<u>(152 207)</u>	<u>(598 611)</u>	<u>(432 192)</u>
Résultat courant avant impôt et participation	<u>11 856 688</u>	<u>22 173 465</u>	<u>11 168 602</u>
Résultat exceptionnel (note 18)	7 160	(31 201)	3 917
Impôt sur les bénéfices (note 19)	(4 283 401)	(7 742 760)	(3 945 537)
Participation des salariés	<u>(289 056)</u>	<u>(487 262)</u>	<u>(269 338)</u>
Résultat net	<u>7 291 392</u>	<u>13 912 242</u>	<u>6 957 644</u>

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Tableau des flux de trésorerie

(En euros)

	<u>30 juin 2016</u> (6 mois)	<u>31 décembre 2015</u> (12 mois)	<u>30 juin 2015</u> (6 mois)
Résultat net	7 291 392	13 912 242	6 957 644
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation			
- Variation des stocks	8 690	18 040	2 807
- Dotations aux amortissements et aux provisions	370 884	272 367	751 962
- Dotations aux amortissements de caducité	3 817 479	7 491 298	3 725 560
- Charges à étaler	51 977	112 478	44 619
- Plus ou moins-values de cession	(7 664)	31 173	(3 918)
Incidences de la variation des intérêts courus non versés	(1 073)	(4 430)	-
Incidences de la variation des créances et dettes d'exploitation	<u>(1 904 067)</u>	<u>737 231</u>	<u>(928 736)</u>
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	9 627 617	22 570 398	10 549 938
Encaissements sur cessions d'immobilisations	21 200	7 079	4 000
Paiements sur acquisitions d'immobilisations	<u>(1 162 835)</u>	<u>(769 926)</u>	<u>(329 473)</u>
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(1 141 635)	(762 846)	(325 473)
Remboursement des crédits bancaires	(2 655 000)	(5 310 000)	(2 655 000)
Dividendes	<u>(11 091 250)</u>	<u>(11 091 250)</u>	<u>(11 091 250)</u>
Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement	(13 746 250)	(16 401 250)	(13 746 250)
Variation de trésorerie	(5 260 268)	5 406 302	(3 521 785)
Trésorerie à l'ouverture	<u>30 137 450</u>	<u>24 731 149</u>	<u>24 731 149</u>
Trésorerie à la clôture	<u>24 877 182</u>	<u>30 137 450</u>	<u>21 209 365</u>
La trésorerie à la clôture est constituée par les éléments suivants :			
Disponibilités	24 877 182	30 137 450	21 209 365
Concours bancaires courants	-	-	-
Total	<u>24 877 182</u>	<u>30 137 450</u>	<u>21 209 365</u>

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Comptes intermédiaires, période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016

Annexe

Note liminaire

La société a pour activité la concession de la construction et de l'exploitation du tunnel du Prado Carénage à Marseille. Le contrat de concession prendra fin en 2025, soit 32 ans après la mise en service du tunnel qui a eu lieu le 18 septembre 1993.

Aux termes d'un avenant au contrat de concession notifié le 26 août 2005, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a étendu la concession à la réalisation, au financement et à l'exploitation d'un ouvrage souterrain dénommé « tunnel Louis Rège » et à ses accès. Cet ouvrage, inauguré le 4 juin 2007, permet une liaison directe et gratuite entre le tunnel Prado Carénage et l'avenue du Prado.

Au 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en tant que concédant du tunnel du Prado Carénage.

Conformément à un contrat conclu avec la Société Prado Sud, la société est également exploitant du tunnel Prado Sud, tunnel reliant le tunnel Prado Carénage au rond-point de l'avenue du Prado.

Note 1. Principes, règles et méthodes comptables

Déclaration de conformité

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

La société n'ayant pas de filiale et de participation, elle n'établit pas de comptes consolidés. Dès lors, le règlement européen imposant aux sociétés cotées européennes d'établir leurs comptes consolidés conformément aux normes IFRS ne peut s'appliquer à la société.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par des logiciels informatiques d'exploitation dont la valeur brute au bilan représente le coût d'acquisition. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 5 et 8 ans pour les logiciels d'exploitation commerciale et de 3 ans pour les autres logiciels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de construction. S'agissant du tunnel, ce coût inclut l'ensemble des frais engagés pendant la

phase de construction du tunnel, notamment les frais de conception, de construction et les frais financiers.

Les immobilisations rattachées à la concession se répartissent entre les biens non renouvelables et les biens renouvelables. Cette dernière catégorie regroupe les immobilisations qui devront être renouvelées au moins une fois avant la fin de la concession.

L'amortissement de caducité est pratiqué sur la totalité des immobilisations mises en concession, renouvelables et non renouvelables, et a pour but de tenir compte de la remise gratuite des biens de retour au concédant à la fin de la concession en 2025.

L'amortissement de caducité est déterminé de façon linéaire sur la durée résiduelle de la concession. Le montant de l'amortissement de caducité est présenté à l'actif du bilan en déduction de la valeur brute des immobilisations non renouvelables. Les dotations constituent des charges d'exploitation.

L'amortissement technique s'applique aux immobilisations renouvelables. Il est déterminé selon la méthode linéaire sur la base de la valeur d'entrée des biens correspondants et en fonction de leur durée de vie estimée, à savoir :

- Agencements et aménagements des installations générales : 8 à 15 ans
- Equipements intégrés aux installations : 5 ans
- Matériels techniques : 5 ans
- Matériels de transport : 5 ans

Provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé

Certains éléments, tels que la chaussée des tunnels ainsi que celle des bretelles d'accès, entrant dans la composition des immobilisations non renouvelables mises en concession nécessitent des remises en état périodiques. La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé a pour objet de répartir par avance sur plusieurs exercices le coût des réparations lorsqu'elles sont individuellement de montants significatifs. Cette provision est révisée chaque année en fonction, notamment, des éléments techniques disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Elle figure au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

La provision est estimée à partir d'éléments historiques récents et selon le calendrier des travaux à venir déterminé par la Direction. Les dépenses afférentes aux différents travaux de remplacement et d'entretien sont inflatées au taux de 3% retenu au 30 juin 2016 (identique au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2015).

Les dépenses d'entretien et de réparations courantes ou celles présentant un caractère préventif ayant vocation à prévenir les dégradations, pannes ou accidents que pourrait subir un bien immobilisé, sont considérées comme des charges de la période.

Stocks

Les stocks sont composés essentiellement des pièces de maintenance et de sécurité. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition déterminé selon leur coût moyen pondéré.

Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont inscrites à leur valeur nominale à l'actif du bilan et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de la situation spécifique de chaque débiteur.

Charges à étaler

Les coûts directement liés à la mise en place des emprunts souscrits en 2003, dans le cadre du refinancement de la dette à long terme, sont comptabilisés en tant que frais financiers accessoires aux nouveaux emprunts et sont étalés sur la durée des emprunts de manière actuarielle.

Engagements sociaux

(i) Indemnités de départ à la retraite

La société verse à son personnel des indemnités de départ à la retraite dont le calcul est fixé par un accord d'entreprise. L'indemnité n'est versée qu'à la condition que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges", pour un montant net de la juste valeur des actifs liés à ce régime (versements effectués auprès d'un fonds d'assurance externe pour assurer la couverture de ces engagements).

(ii) Médailles du travail

Les médailles du travail sont attribuées aux salariés ayant successivement 20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans d'ancienneté. La société prend en charge le paiement de la médaille et le versement d'une gratification sous condition que le salarié ait une ancienneté supérieure à 15 ans au sein de la société, à la date d'attribution de la médaille du travail. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

(iii) Dispositif de Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés (CATS)

La société a conclu, au cours de l'exercice 2010, une convention dite "convention CATS" qui permet aux salariés âgés de 55 ans ou plus, sous certaines conditions, de cesser leur activité de manière anticipée. La société verse aux bénéficiaires de cette convention, jusqu'à la date de départ à la retraite, une allocation mensuelle de cessation d'activité et assure le financement du maintien du régime de protection sociale.

Opérations de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts

La société procède à des opérations de caps et de swaps d'intérêt visant respectivement à plafonner et à fixer le taux d'intérêt de son endettement à taux variable. Les sommes nettes versées ou reçues du fait des contrats de caps et de swaps sont enregistrées en résultat financier simultanément aux intérêts variables faisant l'objet de la couverture.

Chiffre d'affaires

Le fait générateur de l'enregistrement du chiffre d'affaires péages correspond au passage dans le tunnel.

Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices enregistrée dans les comptes intermédiaires est évaluée en appliquant le taux effectif d'impôt au résultat avant impôt et participation des salariés de la période. Ce taux effectif d'impôt correspond au rapport entre la charge d'impôt sur les bénéfices estimée pour l'exercice en cours et le résultat avant impôt et participation des salariés (y compris forfait social lié) prévisionnel de l'exercice en cours.

La société n'enregistre pas les impôts différés. Les passifs d'impôts différés seraient principalement issus des charges à étaler et de l'inclusion dans le coût du tunnel des intérêts d'emprunt supportés en phase de construction. Les actifs d'impôts différés auraient pour origine certaines provisions considérées temporairement comme non déductibles au plan fiscal.

Participation légale des salariés aux bénéfices de l'entreprise

La charge de participation des salariés enregistrée dans les comptes intermédiaires correspond à la moitié de la charge annuelle prévisionnelle de l'exercice en cours.

Note 2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels d'exploitation commerciale. Elles ont varié comme suit au cours du semestre :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>Augmentations</u>	<u>Diminutions</u>	<u>30 juin 2016</u>
Valeurs brutes	3 329 335	-	-	3 329 335
Amortissements	<u>(2 430 260)</u>	<u>(158 260)</u>	-	<u>(2 588 520)</u>
Montants nets	<u>899 075</u>	<u>(158 260)</u>	-	<u>740 815</u>

Note 3. Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

La valeur brute des immobilisations corporelles a évolué comme suit au cours du semestre :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Cessions</u>	<u>30 juin 2016</u>
Immobilisations non renouvelables	177 571 569	122 955	-	177 694 524
Immobilisations renouvelables	14 569 904	114 919	(143 382)	14 541 441
Immobilisations en cours	<u>2 438 191</u>	<u>1 558 468</u>	<u>-</u>	<u>3 996 659</u>
Total	<u>194 579 665</u>	<u>1 796 342</u>	<u>(143 382)</u>	<u>196 232 624</u>

Le montant des dépenses inscrites dans la rubrique "immobilisations en cours" correspond principalement à des frais engagés pour le projet visant à créer un nouvel accès au boulevard Schlœsing (cf. note 22) ainsi que des travaux d'amélioration du poste péage.

Variation des amortissements

Les amortissements (amortissements de caducité et amortissements techniques) des immobilisations corporelles ont enregistré les variations suivantes au cours du semestre :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>30 juin 2016</u>
Amortissements de caducité	124 519 384	3 817 479	-	128 336 863
Amortissements techniques	<u>11 150 231</u>	<u>454 617</u>	<u>(129 847)</u>	<u>11 475 002</u>
Total	<u>135 669 615</u>	<u>4 272 096</u>	<u>(129 847)</u>	<u>139 811 865</u>

Note 4. Stocks

	<u>30 juin 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>30 juin 2015</u>
Valeurs brutes	227 930	236 620	251 849
Dépréciations	<u>(133 432)</u>	<u>(137 044)</u>	<u>(140 952)</u>
Valeurs nettes	<u>94 498</u>	<u>99 576</u>	<u>110 897</u>

Les dépréciations ont principalement pour objet de ramener à une valeur nulle le stock des jetons dont la commercialisation comme moyen de paiement a été abandonnée à compter du 1^{er} janvier 2012.

Note 5. Disponibilités*Analyse par nature*

	<u>30 juin 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>30 juin 2015</u>
Comptes courants bancaires actifs	24 751 463	30 039 823	21 115 768
Caisses	<u>125 719</u>	<u>97 627</u>	<u>93 596</u>
Total	<u>24 877 182</u>	<u>30 137 450</u>	<u>21 209 365</u>

La société a l'obligation de maintenir en comptes courants un montant au moins égal à la moitié du montant total en intérêts et principal du service annuel de sa dette bancaire (cf. note 10).

Note 6. Charges à étaler

Les charges à étaler sont exclusivement composées des coûts de mise en place des emprunts reçus au cours de l'exercice 2003.

Analyse de la variation des charges à étaler

	<u>30 juin 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>30 juin 2015</u>
Montant net à l'ouverture	300 215	412 693	412 693
Reprises en résultat	<u>(51 977)</u>	<u>(112 478)</u>	<u>(44 619)</u>
Montant net à la clôture	<u>248 238</u>	<u>300 215</u>	<u>368 074</u>

Échéances de comptabilisation en charges

	Charges à rapporter aux résultats futurs
2ème semestre 2016	45 248
2017	80 859
2018	62 994
2019	43 279
2020	15 858
Total	<u>248 238</u>

Note 7. Charges constatées d'avance*Analyse par nature*

	<u>30 juin 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>30 juin 2015</u>
Commissions versées au garant de la dette bancaire (cf. note 10)	142 758	173 198	206 516
Primes sur contrats de cap	7 000	4 475	8 583
Primes sur contrats d'assurance	24 289	3 193	24 287
Contrats d'entretien	69 481	123 277	57 685
Autres	34 652	32 297	42 789
Total	<u>278 180</u>	<u>336 440</u>	<u>339 860</u>

Échéances de comptabilisation en charges

	Commissions versées au garant de la dette bancaire	Prime sur contrat cap	Primes sur contrats d'assurance	Contrats d'entretien	Autres	Total
2ème semestre 2016	27 921	3 360	18 962	63 229	28 271	141 743
2017	47 238	3 640	5 327	5 865	6 381	68 451
2018	35 964	-	-	336	-	36 300
2019	24 563	-	-	51	-	24 614
2020	7 072	-	-	-	-	7 072
Total	<u>142 758</u>	<u>7 000</u>	<u>24 289</u>	<u>69 481</u>	<u>34 652</u>	<u>278 180</u>

Note 8. Capitaux propres

La variation des capitaux propres a été la suivante :

	Capital	Primes d'émission	Réserve légal	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
31 décembre 2014	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	10 621 347	11 943 369	52 932 158
Affectation du résultat 2014	-	-	-	-	852 119	(11 943 369)	(11 091 250)
Résultat 31 décembre 2015	-	-	-	-	-	13 912 242	13 912 242
31 décembre 2015	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	11 473 466	13 912 242	55 753 150
Affectation du résultat 2015	-	-	-	-	2 820 992	(13 912 242)	(11 091 250)
Résultat 30 juin 2016	-	-	-	-	-	7 291 392	7 291 392
30 juin 2016	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	14 294 458	7 291 392	51 953 292

Au 30 juin 2016, le capital social est composé de 5.837.500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,05 euros (identique au 31 décembre 2015). Il est entièrement libéré.

Les dividendes distribués au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2015 se sont élevés à 1,90 euros par action (identique aux dividendes par action versés au titre du résultat de l'exercice 2014), soit un montant total de 11.091.250 euros versés au cours du premier semestre 2016.

Note 9. Provisions pour charges et passifs éventuels

Nature et variation des provisions pour charges

La nature et la variation des provisions pour charges qui sont inscrites au passif du bilan en application des principes décrits en note 1, se présentent comme suit :

	31 décembre 2015	Dotations	Reprises		30 juin 2016
			Utilisées	Non Utilisées	
Provision pour engagements sociaux	301 364	11 668	(17 873)	(439)	294 720
Provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé	1 849 153	32 571	-	-	1 881 724
Autres	251 744	-	(14 839)	(131 959)	104 946
Total	2 402 261	44 239	(32 711)	(132 398)	2 281 391

Analyse de la provision pour engagements sociaux

La provision pour engagements sociaux s'analyse comme suit :

	<u>30 juin 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>30 juin 2015</u>
Dette actuarielle relative aux indemnités de départ à la retraite	491 615	504 130	465 108
Juste valeur des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	<u>(275 628)</u>	<u>(290 170)</u>	<u>(291 265)</u>
Dette actuarielle nette relative aux indemnités de départ en retraite	215 987	213 960	173 843
Dette actuarielle relative au dispositif CATS	54 695	61 525	55 481
Dette actuarielle au titre des médailles du travail	<u>24 038</u>	<u>25 879</u>	<u>25 606</u>
Total provision pour engagements sociaux	<u>294 720</u>	<u>301 364</u>	<u>254 931</u>

Le montant net de la dette actuarielle a évolué comme suit au cours de la période :

	<u>30 juin 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>30 juin 2015</u>
Dette actuarielle nette à l'ouverture	301 364	268 539	268 539
Charge / produit estimé(e) au cours de l'exercice	(4 317)	97 016	59 038
Prestations servies au cours de l'exercice	(17 873)	(74 421)	(77 421)
Remboursements effectués par la compagnie d'assurance au titre des prestations servies par la société	18 877	16 891	8 446
Rémunération des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	<u>(3 331)</u>	<u>(6 662)</u>	<u>(3 670)</u>
Dette actuarielle nette à la clôture	<u>294 720</u>	<u>301 364</u>	<u>254 932</u>

(i) Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Le taux d'actualisation retenu pour évaluer la dette actuarielle au 30 juin 2016 est égal à 2,1% (identique au 31 décembre 2015 et 1,7% au 30 juin 2015) et le taux de progression des salaires retenu est de 1,8% (identique au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2015). Cette dette actuarielle est estimée sur une hypothèse d'un âge de départ à la retraite à 65 ans (hypothèse identique au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2015) à l'initiative du salarié. L'évaluation tient également compte de la mortalité avant l'âge de départ à la retraite (utilisation des tables de mortalité TH00-02 pour les hommes et TF00-02 pour les femmes) et de la probabilité que le salarié quitte l'entreprise

avant la date de son départ à la retraite. De plus, la société applique un taux de charges sociales de 43,0% au calcul du montant de la dette actuarielle (taux de charges sociales identique au 31 décembre 2015 et 43,1% au 30 juin 2015).

La dette actuarielle relative aux médailles du travail est, quant à elle, déterminée sans charges sociales dans la mesure où elle respecte les conditions de non assujettissement.

Les versements effectués à une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement de la société vis-à-vis de ses salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite, tout comme les remboursements obtenus au titre des prestations servies, sont enregistrés en résultat au sein des rubriques « salaires et traitements » et « charges sociales ».

(ii) CATS

Le taux d'actualisation retenu pour évaluer la dette actuarielle relative au dispositif CATS au 30 juin 2016 est égal à 2,1% (identique au 31 décembre 2015 et 1,7% au 30 juin 2015). Cette dette actuarielle est estimée en prenant en compte l'ensemble des salariés bénéficiant de cet accord, soit 1 personne au 30 juin 2016 (identique au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2015) étant précisé que la période d'option pour ce dispositif est terminée.

Analyse de la provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé

La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé s'analyse comme suit par nature de dépenses :

	<u>30 juin 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>30 juin 2015</u>
Coûts liés à la chaussée	1 179 406	1 146 835	1 623 827
Coûts liés à la réfection de la dalle	<u>702 318</u>	<u>702 318</u>	<u>1 593 312</u>
Total	<u>1 881 724</u>	<u>1 849 153</u>	<u>3 217 139</u>

Suite au problème de vieillissement accéléré des aciers de la dalle du tunnel identifié au cours de l'exercice 2013, la société a procédé à des tests et a depuis mis en œuvre des travaux de réfection. La société n'a pas exécuté de travaux au cours du premier semestre de l'exercice 2016 (le coût total des travaux effectués au cours de l'exercice 2015 s'élevait à 1.005.261 euros et à 137.958 euros au cours du premier semestre de l'exercice 2015).

Compte tenu des travaux déjà réalisés, le coût résiduel des travaux de réfection de la dalle à réaliser s'établit à 702.318 euros au 30 juin 2016, enregistré en provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé (identique au 31 décembre 2015).

Note 10. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Analyse par nature

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'analysent comme suit :

	<u>30 juin 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>30 juin 2015</u>
Emprunts liés à la convention de crédit	22 645 000	25 300 000	27 955 000
Intérêts courus sur emprunts	<u>5 775</u>	<u>6 848</u>	<u>11 278</u>
Total	<u><u>22 650 775</u></u>	<u><u>25 306 848</u></u>	<u><u>27 966 278</u></u>

Au cours du semestre, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit (identique au cours de l'exercice 2015) et les remboursements se sont élevés à 2.655.000 euros (5.310.000 euros au cours de l'exercice 2015).

Échéances de remboursement

Les échéances de remboursement au 30 juin 2016 sont les suivantes :

	<u>Total</u>
2ème semestre 2016	2 655 000
2017	5 275 000
2018	5 110 000
2019	5 005 000
2020	<u>4 600 000</u>
Total	<u><u>22 645 000</u></u>

Intérêts

L'emprunt supporte un taux variable fonction de l'Euribor 6 mois majoré de 0,65%, non compris la commission de 0,35% versée au garant de la dette et la majoration de ce taux de 0,25 point de base appliquée depuis 2008 (cf. paragraphe « Garantie obtenue auprès d'un organisme de garantie financière »).

La convention de crédit prévoit que 85% de l'en-cours de dette contractée à taux variable doit faire l'objet d'une couverture de taux pour limiter les risques engendrés par la variabilité du taux. A cet effet, la société dispose au 30 juin 2016 d'un cap d'un montant notionnel amortissable de 19.248.250 euros au 30 juin 2016, mis en place le 15 juin 2016 et venant à échéance le 15 juin 2017, dont le taux plafond s'établit à 1% et est indexé au taux Euribor 6 mois. La juste valeur de ce cap est nulle au 30 juin 2016.

Le cap précédent, contracté en 2015, est arrivé à échéance le 15 juin 2016. Ce cap se caractérisait par un notionnel de 21.505.000 euros et une juste valeur nulle au 31 décembre 2015.

Clause de déchéance du terme

Selon la convention de crédit conclue le 16 juin 2003, les événements suivants constituent des cas d'exigibilité anticipée de la dette : non-paiement, violations d'obligations, déclaration inexacte, manquement croisé, insolvabilité, cessation ou changement ou suspension d'activité, procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, nomination d'administrateurs provisoires ou de conciliateurs ou de mandataires liquidateurs, existence de mesures conservatoires ou d'exécution prises par des créanciers, illégalité, procédure d'alerte, contentieux constituant un changement significatif défavorable, perte de la concession, perte des documents de sûreté, résiliation et violation d'une loi applicable.

Sûretés consenties

En vertu des conventions relatives aux sûretés, la société s'engage à consentir à Natixis en qualité d'agent intercréancier et agent de crédit, à la Banque Européenne d'Investissements en qualité d'agent de crédit, et à CIFGE en qualité de garant, les sûretés suivantes :

- le nantissement de tous les droits, titres et intérêts, présents ou futurs, certains ou éventuels relatifs aux comptes bancaires de la société et figurant à l'actif du bilan de la société pour un montant total de 24.877.182 euros au 30 juin 2016 (30.137.451 euros au 31 décembre 2015) ;
- le nantissement du compte d'instruments financiers et des instruments financiers dont la société est titulaire, ainsi que tous les fruits et produits qui y sont attachés ;
- la cession de la créance de la société à l'égard de la ville de Marseille correspondant à l'indemnité de rachat qui serait versée par le concédant conformément à l'article 63 du cahier des charges de la concession en cas de rachat de la concession avant son terme (voir note 20).

Garantie obtenue auprès d'un organisme de garantie financière

La société rémunère un organisme de garantie financière, CIFGE, par une commission égale à 0,35% de l'en-cours de crédit destinée à garantir le service de la dette bancaire. Cette commission a été versée à hauteur de 60% de son montant total au cours du premier semestre 2003. Le solde de 40% est théoriquement versé selon un échéancier parallèle à celui des remboursements d'emprunt. Ce solde n'est plus versé depuis la dégradation de la notation de CIFGE survenue en 2008 et s'impute sur la majoration du taux d'intérêt de la dette de 0,25 point de base appliquée par les prêteurs depuis cette date. La commission est prise en charge en résultat financier en tant que complément aux intérêts versés sur la dette bancaire.

La partie de la commission versée par avance figure en charges constatées d'avance à l'actif et est reprise en résultat au cours de la période concernée par la garantie. Celle-ci prendra fin en 2020, date du dernier remboursement de la dette bancaire.

Note 11. Dettes fiscales et sociales

	<u>30 juin 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>30 juin 2015</u>
Impôt sur les bénéfices	180 387	958 894	438 697
Participation des salariés	289 056	487 262	269 338
Dettes vis-à-vis des organismes sociaux	698 404	857 969	785 366
Taxe sur la Valeur Ajoutée	871 465	976 232	1 070 695
Autres	702 724	767 540	715 111
Total	<u>2 742 036</u>	<u>4 047 897</u>	<u>3 279 207</u>

Au 30 juin 2016, la société dispose d'une dette d'impôt sur les bénéfices vis-à-vis de l'administration fiscale (identique au 31 décembre 2015) correspondant à la différence entre la charge d'impôt du 1^{er} semestre de l'exercice 2016 et les acomptes versés par la société au cours de cette même période.

Note 12. Autres dettes

	<u>30 juin 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>30 juin 2015</u>
Clients créditeurs	5 375	4 212	4 119
Dépôts et cautionnements	234 175	230 304	222 033
Rétrocessions recettes Société Prado Sud	479 448	389 750	507 556
Autres	263 811	166 682	238 045
Total	<u>982 809</u>	<u>790 949</u>	<u>971 753</u>

Les dépôts et cautionnements représentent les montants versés par les clients lors de la souscription des abonnements TIS et la remise des badges correspondant ; ils sont remboursés à l'occasion de la résiliation de ces abonnements ou constatés en produit en cas de perte du badge.

Conformément au contrat d'exploitation conclu avec la Société Prado Sud, la société est en charge de la collecte des péages du tunnel Prado Sud qu'elle reverse dans les délais convenus au contrat d'exploitation.

Note 13. Produits constatés d'avance*Analyse par nature*

	<u>30 juin 2016</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>30 juin 2015</u>
Revenus publicitaires	51 668	35 243	19 620
Indemnités reçues pour l'exploitation de réseaux de télécommunications	-	-	38 121
Autres	-	-	1 712
Total	<u>51 668</u>	<u>35 243</u>	<u>59 453</u>

Echéances de comptabilisation en produits

	<u>Produits à rapporter aux résultats futurs</u>
2ème semestre 2016	48 507
2017	<u>3 160</u>
Total	<u>51 668</u>

Note 14. Échéances des créances d'exploitation et des dettes d'exploitation

Les créances et dettes d'exploitation ont des échéances à moins d'un an au 30 juin 2016 (identique au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2015).

Note 15. Chiffre d'affaires*Recettes de péages*

Les recettes péages enregistrées en chiffre d'affaires correspondent aux montants des péages hors taxes perçus sur le tunnel principal concédé.

Les recettes péages du premier semestre 2016 correspondent au passage de 9.074.927 véhicules (8.823.864 véhicules pour le premier semestre 2015) au tarif moyen de 2,68 euros toutes taxes comprises (2,68 euros toutes taxes comprises pour le premier semestre 2015). Le tarif de base du passage hors remises s'élève à 2,80 euros toutes taxes comprises depuis le 1^{er} janvier 2014.

Prestations annexes

Le chiffre d'affaires des activités annexes recouvre principalement :

- la rémunération de la société au titre de son rôle d'exploitant du tunnel Prado Sud et au titre des prestations comptables et administratives assurées par la société pour le compte de la Société Prado Sud ;
- les loyers reçus pour l'exploitation de réseaux de télécommunications.

Note 16. Autres produits et charges, nets

	<u>Premier semestre 2016</u>	<u>Premier semestre 2015</u>
Charges :		
- coût des réparations sur dégâts causés par des tiers	(61 277)	(26 306)
- comptabilisation en pertes de créances clients	(17 244)	(16 627)
- redevances au concédant	(80 755)	(79 105)
- taxe foncière refacturée par le concédant	(18 166)	(18 748)
- jetons de présence	(18 934)	(6 517)
- divers	(1 078)	(543)
Produits :		
- indemnités d'assurance reçues	113 599	58 384
- pénalités sur violation de passages	11 712	9 965
- divers	21 450	19 075
Produits (charges) nets	<u>(50 693)</u>	<u>(60 422)</u>

Les dépenses de réparations engagées par la société suite à des sinistres pris en charge par les compagnies d'assurance sont présentées au sein du poste "autres charges". Cette présentation permet de mettre en regard les dépenses externes supportées par la société suite à la survenance de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes reçues.

Note 17. Résultat financier

	<u>Premier semestre 2016</u>	<u>Premier semestre 2015</u>
Charges d'intérêts sur emprunts	(77 635)	(128 288)
Produits (charges) d'intérêts des instruments de couverture nets	(4 775)	(242 704)
Charges financières liées au refinancement des emprunts mis en place en 2003 et rapportées en résultat (cf. note 6)	(19 460)	(21 724)
Commissions versées au garant de la dette bancaire et frais liés	(62 139)	(75 079)
Produits issus des placements de la trésorerie	11 561	35 178
Autres produits (charges) financiers	<u>241</u>	<u>425</u>
Résultat financier	<u>(152 207)</u>	<u>(432 192)</u>

Note 18. Résultat exceptionnel

	<u>Premier semestre 2016</u>	<u>Premier semestre 2015</u>
Prix de cession des immobilisations cédées	21 200	4 000
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou sorties de l'actif	(13 536)	(82)
Autres produits (charges) exceptionnels	<u>(504)</u>	<u>(1)</u>
Résultat exceptionnel	<u>7 160</u>	<u>3 917</u>

Note 19. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices se décompose comme suit :

	<u>Premier semestre 2016</u>	<u>Premier semestre 2015</u>
Charge d'impôt	(3 950 663)	(3 622 800)
Crédits d'impôt	-	10 000
Taxe sur les dividendes versés	<u>(332 738)</u>	<u>(332 738)</u>
Impôts sur les bénéfices	<u>(4 283 401)</u>	<u>(3 945 537)</u>

Note 20. Engagements financiers

En dehors des engagements relatifs aux instruments de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts décrits en note 10, les engagements financiers de la société sont les suivants :

- (a) La société a consenti une caution à la ville de Marseille au titre de l'exploitation pour un montant de 152.500 euros.
- (b) Le concédant a la faculté à compter de 2015 et moyennant un préavis d'un an de racheter la concession. En cas de rachat, le concessionnaire aura droit à une indemnité pour manque à gagner égale à la moyenne des produits nets réalisés pendant les sept dernières années précédant la date de rachat déduction faite des deux années les moins favorables au concessionnaire, multipliée par le nombre d'années restant à courir jusqu'à l'expiration normale de la concession.

Note 21. Ventilation de l'effectif

Statuts	Effectif moyen	
	Premier semestre 2016	Premier semestre 2015
Cadres	6	6
Agents de maîtrise	33	35
Employés	28	29
Total	66	70

Note 22. Autres informations – Projet Schlœsing

La Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage a pris acte que par délibération du 28 avril 2016, la Métropole Aix Marseille Provence, substituée depuis le 1^{er} janvier 2016 à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a retiré la délibération du 21 décembre 2015 du conseil communautaire à la suite d'observations émises par les services de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Cette délibération approuvait le projet d'avenant n° 9 à la concession du tunnel Prado Carénage par lequel la Communauté Urbaine confiait à la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage le financement, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien - maintenance d'une bretelle routière souterraine reliant le tunnel Prado Carénage et le boulevard Schlœsing. En dépit de cette décision, le projet de bretelle routière demeure effectif et la société poursuit ses échanges avec les autorités et acteurs concernés.

SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2016

Sur le premier semestre 2016, le trafic est en hausse. Le nombre de véhicules sur les 6 premiers mois de l'année 2016 atteint 9.074.927 (8.823.864 véhicules pour le premier semestre 2015).

La mise en service du tunnel Prado Sud en novembre 2013, génère un trafic supplémentaire en offrant pour les habitants des quartiers sud un accès plus rapide au centre-ville et à la traversée de la ville.

Le chiffre d'affaires s'établit à 20.656 K€, en augmentation par rapport au 1^{er} semestre 2015, du fait de la progression du trafic.

Le tarif réduit de 2,4 € imposé par la collectivité pour les automobilistes empruntant les 2 tunnels, est compensé par l'apport de trafic.

(K€ HT)	1 ^{er} SEM 2016	1 ^{er} SEM 2015	Variation
Chiffre d'affaires	20 656	20 501	+ 0,8 %
Dont Recettes de péages	20 189	19 776	+ 2,1 %
Dont Prestations annexes	466	725	- 35,7 %

Les prestations annexes proviennent principalement des prestations d'exploitation du tunnel Prado Sud.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation diminuent. Elles passent de 8 900 K€ au titre du premier semestre 2015 à 8 647 K€ au titre du premier semestre 2016 principalement du fait de l'évolution des dotations et reprises aux provisions et dépréciations.

Augmentation du résultat net

Le résultat net s'établit à 7 291K€ en augmentation (+4,8%) par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (6 958 K€).

FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Projet Schloësing

La Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage a pris acte que par délibération du 28 avril 2016, la Métropole Aix Marseille Provence, substituée depuis le 1^{er} janvier 2016 à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a retiré la délibération du 21 décembre 2015 du conseil communautaire à la suite d'observations émises par les services de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Cette délibération approuvait le projet d'avenant n° 9 à la concession du tunnel Prado Carénage par lequel la Communauté Urbaine confiait à la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage le financement, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien - maintenance d'une bretelle routière souterraine reliant le tunnel Prado Carénage et le boulevard Schloësing. En dépit de cette décision, le projet de bretelle routière demeure effectif et la société poursuit ses échanges avec les autorités et acteurs concernés.

Evolution du trafic

Le trafic est en progression de 2,85% par rapport au 1^{er} semestre 2015.

La progression des passages mixtes (trajet SMTPC + Prado Sud) contribue à hauteur de 39% à la hausse du trafic global observée, SMTPC bénéficiant de la croissance progressive du trafic sur le tunnel Prado Sud.

LES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Le trafic devrait diminuer sur le deuxième semestre 2016 du fait de l'ouverture de la L2 Est.

La mise en service de la L2 Est qui était initialement prévu en juillet 2016 a été décalée de quelques semaines.

LES PERSPECTIVES

Le trafic est en augmentation de 2,85% sur le premier semestre alors que l'hypothèse budgétaire ne prévoyait pas d'augmentation.

Nous attendons une baisse sensible du trafic à l'ouverture de la L2 Est.



Marseille, le 28 juillet 2016

Attestation du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

La Directrice Générale
Cécile CAMBIER